



**Pascal Mayer**

*Directeur Général*

*Groupama Forêts Assurances*

## Garder l'aplomb

Il y a dix ans, la forêt des Landes de Gascogne était à terre. Dans la nuit du 23 au 24 janvier 2009, la tempête Klaus avait touché 593 000 hectares au cœur du massif, dont 223 000 hectares avec un taux de destruction supérieur à 40 %. Le volume de bois sinistré représentait, selon l'IFN, 42,9 Mm<sup>3</sup> dont 41,7 Mm<sup>3</sup> de pin maritime. Les dégâts s'avéraient donc encore supérieurs à ceux de la précédente tempête décennale, Martin, 9 ans plus tôt, qui avait soufflé sur la partie nord du massif en détruisant 102 600 hectares à plus de 40 %. En deux tempêtes, le stock de bois sur pied du massif landais venait de passer de 140 Mm<sup>3</sup> à 80 Mm<sup>3</sup> !

Aujourd'hui, la forêt des Landes de Gascogne a retrouvé son aplomb, c'est-à-dire sa verticalité. Les pistes obstruées ont d'abord rapidement été rouvertes sur un linéaire total de 31 000 km puis en 2 ans seulement, un volume de 29,5 Mm<sup>3</sup> de bois renversé a été mobilisé (dont 9,8 Mm<sup>3</sup> stockés et 5,1 Mm<sup>3</sup> exportés). Enfin en dix ans, 197 000 hectares ont été nettoyés et un total de 204 000 hectares aura été reboisé à la fin de l'année 2019. La forêt a repris toute sa place et c'est une réussite collective extraordinaire.



L'État, la Région et le FEADER ont aidé les sylviculteurs à obtenir ce résultat :

Pour la mobilisation (pistes, aires de stockage, transport et rupture de charge) l'État a accordé 136 M€ de subventions et la Région 15 M€. L'État a par ailleurs bonifié et garanti 204 M€ de prêts à 1,5 %.

Pour le nettoyage et le reboisement, l'État est intervenu à hauteur de 442 M€, le FEADER à hauteur de 60 M€ et la Région à hauteur de 1 M€, soit un total de 503 M€ et une moyenne de 2466 €/ha reboisé.

Suite ▼





Quant-au montant versé à ses sociétaires par Groupama Forêts Assurances (MISSO), il s'est élevé à 16 M€. Cela peut paraître modeste en valeur absolue par rapport aux chiffres précédents mais il est tout-à-fait significatif lorsqu'on le rapporte au pourcentage de surface assurée contre la tempête en 2009 dans le massif landais. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'État est sensé ne plus intervenir en financement des reboisements en cas de nouvelle tempête et les assurances sont appelées à jouer ce rôle de relais économique.

Groupama Forêts Assurances a donc développé son offre pour répondre à cet enjeu. Le seuil d'intervention s'établit maintenant à 40 % de taux de dégâts, identique au seuil des subventions d'État. Les niveaux de garanties peuvent être modulés parcelle par parcelle de 500 à 5 000 €/ha. Les tarifs tiennent directement compte de l'expérience acquise des tempêtes de 1999 et 2009 et de la sinistralité par types et âges des peuplements.

Face à d'aussi vastes surfaces nouvellement reconstituées, particulièrement sensibles aux embrasements, toutes les mesures de prévention contre les incendies (débroussailllements méthodiques) doivent maintenant être prises. Et toutes les mesures d'assurance aussi ! A quoi cela aurait-il servi d'avoir mis tant d'énergie, tant d'aplomb à reboiser de telles surfaces si des paris devaient être faits par rapport au feu ? Depuis 1947, Groupama Forêts Assurances est l'assureur qui offre au meilleur tarif la garantie indispensable après tout reboisement. Plus que jamais, s'assurer est le premier acte de gestion durable, celui qui permet de garder l'aplomb !

*Crédit photo Adobe Stock*

